



Saison 2024/2025

BULLETIN d'INSCRIPTION	
Nom :	
Prénom :	
Date de Naissance :	
Adresse :	
Tél :	
@ :	
Cotisation	20€

La cotisation de 20€ correspond à 18€ pour l'inscription et 2€ d'assurance
L'assurance comprise dans la cotisation (2 €) est obligatoire pour chaque cotisant.

Chèque à établir à l'ordre de SENTIERS OXYGENE et à faire parvenir au plus tard avant le 1 octobre :
SENTIERS OXYGENE - NASSANDRES sur RISLE

****-Première prise de licence :** un certificat médical d'absence de contre-indication à la randonnée pédestre daté de moins d'un an au jour de la prise de celle-ci, doit être fourni. Sa durée de validité est de 3 ans sous certaines conditions (voir ci-dessous).

(Loi dn°2016-41 du 26 janvier 2016 appliquée à compter du 1^{er} septembre 2017)

Le Président : Bruno FRACAS : 06.86.17.96.77
Trésorier : Maurice VERDUYN : 06.85.44.10.53
Secrétaire : Sylvie CHATEL : 06.95.80.34.50